



Avis de consultation publique

Projet de Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET)

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le conseil communautaire de Dronne et Belle a décidé le 28 juin 2017 d'élaborer, de manière volontaire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui s'appuie sur une stratégie, des objectifs opérationnels chiffrés et des actions concrètes. Il a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...). Après une large concertation organisée en 2019 sur les actions à mettre en œuvre sur notre territoire au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic, le projet de PCAET a été arrêté le 12 décembre 2019 par le Conseil communautaire.

Aujourd'hui, une **consultation publique électronique** est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

2 octobre 2020 9h00 au 3 novembre 2020 17h00

Pour cela, les documents suivants sont mis à disposition pour consultation, sur le site internet de la CCDB (<https://dronneetbelle.fr/PCAET.html>) :

- les délibérations concernant le PCAET ;
- le Plan climat, comprenant les documents suivants :
 - o Livre 0 – Résumé non technique
 - o Livre 1 – Diagnostic
 - o Livre 2 – Stratégie
 - o Livre 3 – Plan d'action 2020-2025
 - o Livre 4 – Évaluation Environnementale Stratégique ;
- les avis de l'Autorité Environnementale et du préfet de Région sur le projet de PCAET de Dronne et Belle ;
- la réponse de la CCDB aux avis de l'Etat et de la MRAE.

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période au siège de la CCDB, situé ZAE Pierre Levée – 24310 Brantôme en Périgord, aux horaires d'ouverture habituels (de 9h à 17h du lundi au vendredi).

Le public pourra faire part de ses observations sur l'adresse électronique : consultationpublique@dronneetbelle.fr ou sur le registre papier déposé à cet effet au siège de la CCDB.

Le 9 septembre 2020,

Le Président de la Communauté de communes
Dronne et Belle
Jean-Paul COUVY